

**DELIBERATION**  
**Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025**

Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	20	
Absents :	3	
Pouvoirs :	6	
Votants :	26	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKKALI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, CULIBRK.
Absents :		M. Mme KADRI, RANDON-BERNET, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme MARTIN à Mme LO CURTO, M. BELLABES à M. COMBIER, Mme FRECHOSO à M. BOUVIER, M. GANDINI à Mme RENAUD, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, Mme BRUMANA à M. ESTATOF.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

**Délibération** n° 14\_04\_013\_1A1

**OBJET : Attribution des subventions contrat de ville 2025**

Engagée en faveur du contrat de Ville de Vienne Condrieu Agglomération pour la période 2024-2030 dans le cadre de la nouvelle contractualisation dénommée « Engagements Quartiers 2030 », la Ville de Chasse-sur-Rhône alloue, chaque année, des subventions spécifiques « politique de la Ville » aux associations et organismes présentant des projets au titre dudit contrat.

Ces subventions viennent en complément des différents crédits dits de droit commun et affectés au quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la Ville : fonctionnement des structures comme le centre social ou l'épicerie sociale, l'entretien des bâtiments scolaires situés dans le quartier politique de la Ville, projets menés en lien avec les bailleurs...

Au vu de la situation budgétaire nationale et des arbitrages encore en cours, l'enveloppe attribuée par l'Etat ne sera connue qu'en juin. Ainsi, pour l'année 2025, et conformément aux intentions de soutien financier, de Vienne Condrieu Agglomération et de la Ville arbitrées lors d'un comité de pilotage ce 18 mars 2025 puis prochainement adoptées par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération ce 08 avril 2025, la Ville de Chasse-sur-Rhône propose de verser :

Action	Opérateur	Coût de l'action	VCA	Chasse-sur-Rhône
« Ensemble contre les addictions à Chasse-sur-Rhône »	Centre Social Paul Vittoz	20 032€	2 000€	1 000€
« Animer les quartiers à Chasse-sur-Rhône »	Centre Social Paul Vittoz	13 762€	/	1 500€
« Culture, Loisirs et Lien Social pour les Séniors à Chasse-sur-Rhône »	Centre Social Paul Vittoz	24 405€	2 000€	5 000€
« Les jardins extraordinaires à Chasse-sur-Rhône »	Centre Social Paul Vittoz	33 903€	3 000€	3 000€

« Chasse en lumières 2025 »	MJC-EM	23 705€	4 000€	4 000€
« Fabrik Arts et Culture 2025 »	MJC-EM	13 800€	/	4 890€
« Campagne de stérilisation des chats errants »	Les Chats sans toi de Chasse	30 975€	3 000€	1 000€
« De Chasse à Milwaukee »	Commune de Chasse-sur-Rhône	76 770€	10 000€	/

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine ;

Vu le comité de pilotage du contrat de Ville de l'agglomération du Pays Viennois du 18 mars 2025 ;

Vu le projet de contrat de Ville de Vienne Condrieu Agglomération pour la période 2024-2030 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **AUTORISE** l'attribution des subventions aux organismes et associations indiqués, selon les montants proposés, dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Viennoise pour l'année 2025 :

« Ensemble contre les addictions à Chasse-sur-Rhône » - Centre Social Paul Vittoz – 1 000€

« Animer les quartiers à Chasse-sur-Rhône » - Centre Social Paul Vittoz – 1 500€

« Culture, Loisirs et Lien Social pour les Séniors à Chasse-sur-Rhône » - Centre Social Paul Vittoz - 5 000€

« Les jardins extraordinaires à Chasse-sur-Rhône » - Centre Social Paul Vittoz - 3 000€

« Chasse en lumières 2025 » - MJC-EM – 4 000€

« Fabrik Arts et Culture 2025 » - MJC-EM – 4 890€

« Campagne de stérilisation des chats errants » - Les Chats sans toi de Chasse – 1 000€.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 24 avril 2025.

Le Maire,  
Christophe BOUVIER



Signature of Christophe Bouvier, Mayor of Chasse-sur-Rhône, over the official seal of the commune.

Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 25 avril 2025.